CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E208880** **VALABLE JUSQU'AU** **17/03/2027**

ÉDITÉ LE 11/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 28/08/2023

Raison sociale : SARL FERNANDEZ THOMAS

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/10/2023

Capital : 38 000

32 AVENUE EDOUARD HERRIOT
13200 ARLES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TARASCON

Siret : 979 275 369 00028

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 9551177

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 21751070404

Assurance Responsabilité Civile :
MACIF 971 0002 80621 R 31

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 04 90 93 51 82 **Fax :**

Portable : 06 76 39 75 02

Responsabilité légale :
FERNANDEZ THOMAS GÉRANT

Site Internet :

E-mail : camarguepeinturefernandez@gmail.com

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 457 550 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6112 PROB	Peinture et ravalement (Technicité confirmée)	3	18/03/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/02/2026 09:01

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.